

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°11

Juillet-Août-Septembre 2023



Spécial aménagement du territoire :

Introduire le lapin de garenne

(2^{ème} partie)

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



Chers Amis de la Chasse et de la Nature,

Lorsque vous lirez ces lignes, l'été sera sur sa fin et les préparatifs de la saison prochaine seront déjà bien entamés. Dans la torpeur estivale qui est encore la mienne durant cette fin de mois d'août, deux événements, l'un anecdotique et l'autre plus sérieux, m'enchantent.

Le premier est la récente chronique brillante de Richard sur Terre qui a déniché une merveilleuse annonce de recrutement du Parti Animaliste qui recherche un CDD de 6 mois en télétravail. Le candidat retenu sera « chargé de l'élaboration du programme politique du Parti Animaliste en télétravail, sur la base de recherches internet ». Le détail du poste recherché, les qualités demandées en disent long sur la faiblesse idéologique et le caractère démagogique des méthodes de certains de nos opposants farouches. Risible, si c'était une blague, mais malheureusement ce n'en est pas une.

L'autre événement est plus sérieux : la publication d'un ouvrage rédigé par Olaaf Brentot dont le titre est « Repenser la chasse, pour en finir avec les clichés », paru le 29 Août aux éditions Gerfaut. La particularité de cet ouvrage est d'avoir été écrit par un anti-chasse repent, qui a complètement changé d'avis sur la chasse au fur et à mesure qu'il la découvrait. Le sous-titre est d'ailleurs clair : « Tout ce que j'aurais dû savoir avant de dire je n'aime pas ». Cet argumentaire en faveur de la chasse vaut mille plaidoyers de chasseurs convaincus. Il illustre l'importance de faire connaître notre passion aux indifférents voire même à certains de nos opposants, afin qu'ils comprennent et changent d'avis. Félicitations Mr Brentot ! Faites des émules !

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

DOSSIER : LE LAPIN DE GARENNE

2^{ème} partie



Aménager son territoire pour le lapin de Garenne

MATHIEU NARCE : RESPONSABLE DU PROGRAMME GRAND SITE DURANCE CHARGE DE MISSION IMPCF

Comment mieux choisir l'emplacement des garennes artificielles : le lapin répond à nos questions.

En 2008, l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) a entrepris un programme de recherche visant à mieux connaître l'habitat favorable au lapin de garenne : Le « Programme Lapin Grand Site Durance ». Ce programme d'une durée de trois ans a été cofinancé par la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA ainsi que par les 17 FDC adhérentes à l'IMPCF. Le territoire d'étude se situe dans la vallée de la Durance et s'étend sur 5 départements (04, 05, 13, 83 et 84).

L'un des multiples volets de ce programme avait pour objectif d'apporter de nouvelles clés aux gestionnaires pour l'implantation de garennes artificielles lors d'opérations en faveur de l'espèce. En effet, les garennes artificielles sont incontournables lors des renforcements ou des reconstitutions de populations. Elles ont certes déjà fait leurs preuves mais peu d'études se sont penchées sur les conditions de végétation les plus favorables à leur implantation. Faut-il les implanter dans un milieu ouvert ou fermé ? À quelle distance de la transition entre ces deux types de milieux ? Quel type de végétation doit-t-on trouver à proximité ?

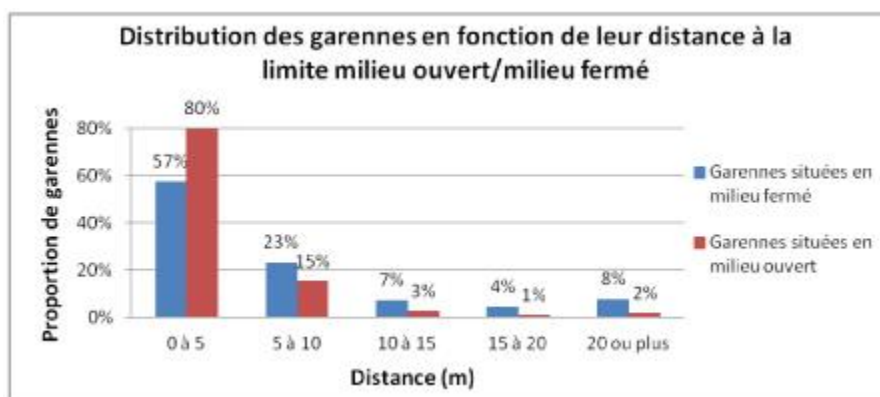
Pour trouver réponse à ces questions, nous avons directement « interrogé le lapin » tout en faisant appel à de la haute technologie. Pour cela, nous avons localisé 500 garennes naturelles à l'aide d'un GPS. Ensuite, nous avons réalisé une cartographie de la végétation en collaboration avec le laboratoire TETIS (CEMAGREF, IRD, AGROPARISTECH) de Montpellier. En utilisant des photographies aériennes à très haute définition (50 cm) traitées avec des méthodes complexes de photo-interprétation, nous avons obtenu une cartographie de précision métrique indiquant les types de végétation présents (herbacées, arbustes, arbres, sol nu, eau). Cette cartographie nous a permis d'étudier deux facteurs :

- d'une part la structure de la végétation présente dans un cercle de 10 m de diamètre autour des garennes,
- et d'autre part la distance entre la garenne et la limite entre milieu ouvert (herbacées) et fermé (arbustes et arbres). On appelle cette limite un écotone.

Les résultats obtenus indiquent tout d'abord que 76 % des garennes étudiées sont situées en milieu fermé alors que 24 % se trouvent en milieu ouvert. De plus, les analyses indiquent que la végétation située dans un cercle de 10 m autour des garennes est de type mixte et qu'elle est constituée d'un mélange de zones ouvertes (herbacées) et fermées (arbustives et arborées).

L'analyse de la position des garennes par rapport à l'écotone a également fourni des résultats intéressants. La distance moyenne entre les garennes et cette fameuse limite est de 5,8 m. Or si les garennes étaient disposées « au hasard », cette distance serait de 7,2 m. Cela indique que les lapins ont « choisi » l'emplacement des garennes de façon à ce qu'elles soient proches de cette limite, et donc à la fois proche du couvert et d'une zone ouverte.

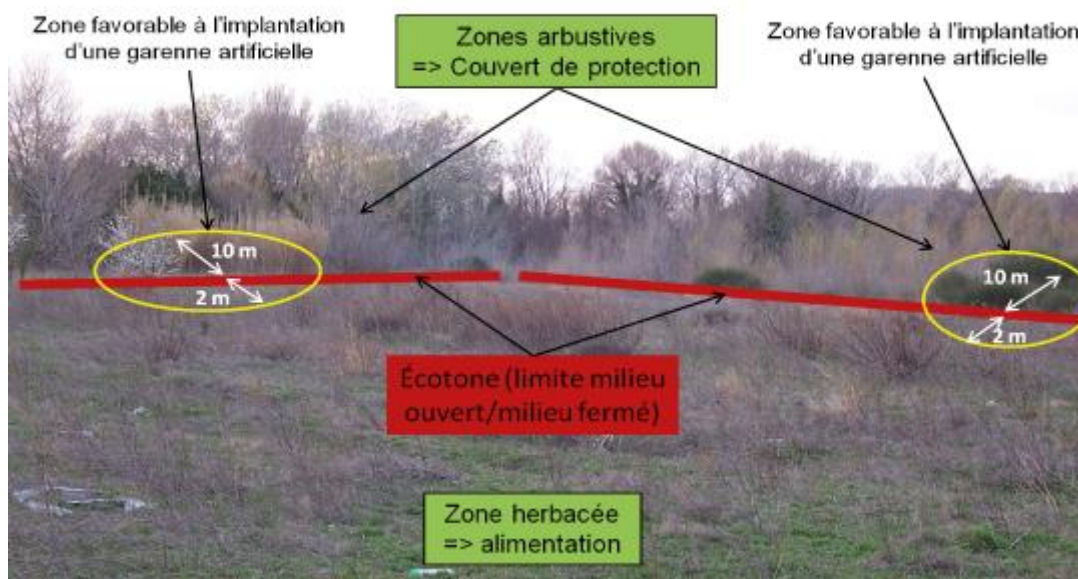
Des analyses approfondies ont permis de calculer la distribution des garennes en fonction de leur distance à l'écotone. Les résultats sont présentés sur le graphique ci-dessous.



On remarque que 80 % des garennes situées dans un milieu ouvert se trouvent à moins de 5 m du couvert le plus proche. La distance moyenne est de 2,9 m. La plupart des garennes situées en milieu fermé sont quant à elles situées à moins de 10 m de la zone ouverte la plus proche pour une moyenne de 6,7 m. Ces résultats confirment les précédents et soulignent l'importance de la proximité directe des garennes avec un couvert protecteur et une zone ouverte herbacée favorable à l'alimentation.

Le schéma ci-dessous illustre ces résultats de façon concrète en matérialisant la zone favorable à l'implantation de garennes sur une photographie de terrain.

Où implanter les garennes artificielles à des fins d'aménagement cynégétique ?



Il est donc préférable de placer les garennes dans une zone où le couvert apporté par la végétation arborée et arbustive est dense tout en restant à proximité directe d'une zone ouverte. L'implantation doit être réalisée au plus près de l'écotone, si possible dans les premiers mètres. Grâce à ces résultats issus de la recherche et de l'observation du comportement du lapin sur le terrain, nous avons pu identifier les conditions qui semblent les plus favorables pour l'implantation de garennes artificielles lors d'aménagement cynégétiques. Nous disposons donc à présent de données précises qui sont directement applicables sur le terrain par les gestionnaires des territoires afin de rendre leurs actions encore plus efficaces.

Implantation d'un réseau de garennes artificielles

FICHE TECHNIQUE N°6 FDC MEURTHE ET MOSELLE

L'introduction de lapin de garenne nécessite une gestion à part entière avec l'implantation d'un réseau de garennes artificielles

Lieu d'implantation :

Le lapin apprécie les milieux diversifiés où alternent bois, haies, prairies et cultures. Il s'accommode aussi des friches et des zones industrielles.

Les garennes doivent être implantées dans un habitat similaire. Il est préférable d'éviter les lieux humides, et de choisir une orientation sud ou sud-est pour un ensoleillement optimal.

Privilégier les zones de prairies afin d'éviter d'occasionner des dégâts aux cultures

Aussi, les garennes devront être à **moins de 150 mètres les unes des autres** pour que les lapins puissent communiquer : il faut établir **un « réseau de garennes »** sur l'ensemble du site d'accueil. Il est primordial de créer **au moins 3 garennes** avant de lâcher des lapins.

Matériaux :

Une garenne artificielle n'est pas un simple entassement de matériaux divers. Elle doit être durable pour résister aux intempéries et au temps tout en restant accueillante

Elle doit être composée de :

- blocs durs : souches d'arbres (fruitiers de préférence), grosses pierres ou traverses de voie ferrée.
- terre meuble : mélanger la terre avec du sable si nécessaire, sablon...
- branches : pour recouvrir entièrement la garenne et empêcher l'infiltration des eaux de pluie.

Une garenne contient environ 40 m³ de matériaux

Conseils :

- **Réguler au préalable les prédateurs** → Le piégeage est le moyen le plus efficace pour réguler les prédateurs.
- **Ne pas faire de décaissement pour construire une garenne** : l'eau s'y accumule. → Privilégier la construction sur un sol plat, bombé ou même un talus.
- **N'utilisez pas de palettes pour la construction** : elles pourrissent trop vite et rendent la garenne inhospitalière. → Par contre, elles peuvent être utilisées comme refuges si le couvert n'est pas suffisant. Il s'agira de les éparpiller et de les recouvrir de branches et de terre (petites garennes satellites).
- **Ne jamais utiliser de bâches plastiques** : celles-ci retiennent l'humidité et empêchent son évaporation (condensation), ce qui favorise les maladies. → Recouvrir la garenne de branches pour faire ruisseler les eaux de pluie.

Itinéraire technique :

- 1-Obtenir l'accord écrit des propriétaires.
- 2- Délimiter les emplacements des futures garennes.
- 3- Débroussailler les emplacements (mettre de côté les branches pour recouvrir par la suite la garenne).
- 4- Positionner une première couche de souches emboîtées les unes dans les autres sur 5m de diamètre. Si vous utilisez des traverses, les entrecroiser.

Une garenne aura 5 m de diamètre, 2m50 de haut et la végétation devra être rase au moins 2m autour

5- Recouvrir d'une première épaisseur de sable et de terre mélangée (la terre doit être meuble). Essayer de combler le maximum de trous. Il n'est pas nécessaire de mettre des tuyaux, le lapin creusera lui-même ses galeries.

6- Positionner une deuxième couche de souches emboîtées (traverses ou divers blocs durs)

7- Recouvrir de sable et de terre.

8- Recouvrir l'ensemble de branches en les plaçant verticalement pour favoriser le ruissellement de l'eau

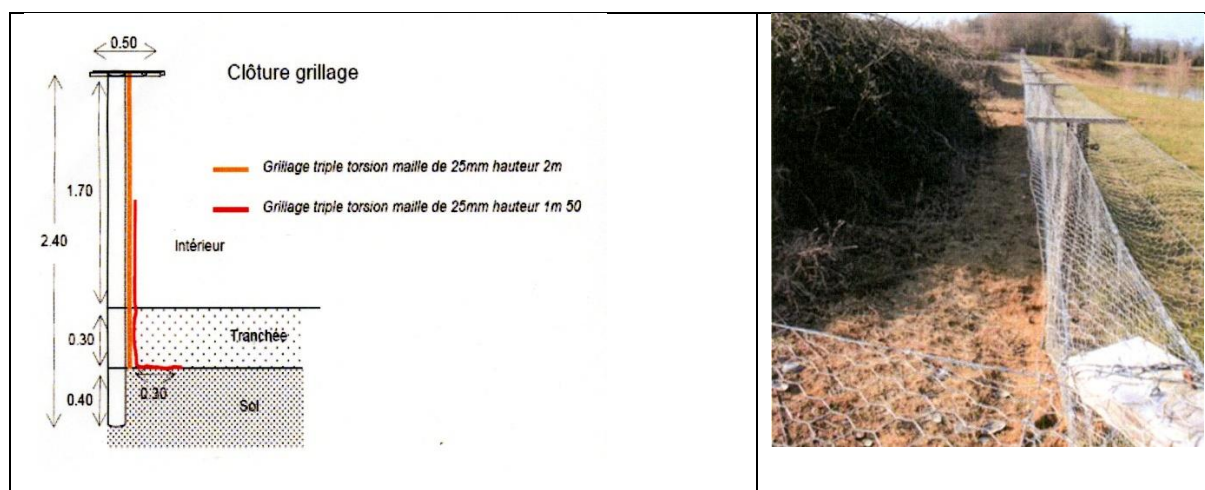
Préparations des lâchers :

La mise en place d'une clôture fixe ou provisoire est indispensable pour une bonne acclimatation et aidera à « fixer » les lapins au territoire.

Clôture provisoire : Entourer les garennes avec du grillage :

- hauteur minimale : 1m
- mailles maximales : 50mm
- enterré ou rabattu au sol sur 20cm.

Clôture permanente :



Lâchers :

Vous pouvez lâcher entre 8 et 12 lapins de garenne de race pure par garenne artificielle construite (sex-ratio de 1 à 1,2 femelles pour 1 mâle). Il est souhaitable de les vacciner (contre la myxomatose et la VHD) et de les baguer.

Attention, les lâchers sont interdits si le lapin est classé nuisible dans le département

Laisser le grillage autour pendant 8 jours pour que les lapins s'implantent. Ensuite le retirer complètement : les prédateurs peuvent l'utiliser pour piéger leurs proies.

Entretien du site :

Les garennes demanderont un minimum d'entretien :

- garder les abords en herbe rase (au moins 2m autour des garennes),
- les recouvrir de branches tous les ans au printemps,
- recharger en terre meuble (avec du sable) tous les 3 ou 4 ans si cela se révèle nécessaire.

Les zones dégagées (herbe rase) sont indispensables pour le lapin : il peut ainsi se nourrir en toute sécurité, prendre le soleil et tisser des liens sociaux. Il est fortement recommandé d'entretenir certaines parties de territoire ouvertes : faucher les chemins reliant les garennes les unes des autres est excellent. Le couvert doit aussi être entretenu : une vieille haie ne vaut rien car son pied est dégarni et le lapin n'y est pas en sécurité. Il convient de recéper en partie les couverts vieillissants.

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

Dans les départements

Charente-Maritime

Ile de Ré: les chasseurs de Loix veulent de vraies perdrix

À partir de cette année, fini la chasse artificielle du perdreau. Les oiseaux « de tir » ne seront plus lâchés. En revanche, l'association va introduire 144 perdrix « La Royale » en juillet. Cet oiseau, contrairement au perdreau d'élevage, semble génétiquement capable, de s'installer durablement dans le paysage rétais.

Comme un peu partout en France, l'Ile de Ré ne faisait jusqu'alors pas exception à la règle. Si les chasseurs voulaient pouvoir courir derrière le petit gibier, il fallait organiser des lâchers quelques heures avant.

Triste réalité organisée depuis des décennies entre un système agricole toujours plus gourmand et des chasseurs ayant fait, semble-t-il de mauvais choix.

En acceptant « l'élevage industriel » de gibier nous avons finalement été acteurs de la destruction du sauvage. Si des erreurs trop faciles à juger avec un oeil moderne ont été commises, c'est le fait de l'Histoire. Charge à nous de renverser la tendance, de repenser les choses et de laisser à nos enfants quelque chose de différent plus en lien avec les valeurs actuelles.

L'ACCA de Loix est dans cette mouvance puisqu'elle a accepté de participer au programme proposé par la fédération départementale, d'introduction sur leur territoire de perdrix de marque « La Royale ».

Ainsi 144 spécimens dits « génétiquement pure » seront lâchés le 27 juillet et ne seront pas tirés la saison prochaine sur la moitié Est de leur zone de chasse. Un nouveau lâcher aura lieu dans un an, côté Ouest.

Une initiative à saluer qui devrait se développer à n'en point douter avec les jeunes chasseurs qui dans leur consommation générale semblent probablement moins en quête de quantité mais plus de qualité

Doubs

Une étude inédite sur le lièvre

Cette étude a été lancée par la fédération des chasseurs du Doubs avec le bureau d'études Faune Innov' R&D. Ce programme consiste à déterminer si des lâchers de lièvres issus d'élevages peuvent renforcer les populations naturelles dans les zones herbagères où elles sont les plus faibles. L'espèce étant difficile à capturer, la fédération travaille conjointement sur des populations sauvages et sur des animaux issus de lâchers équipés de colliers, soit 200 lièvres en deux ans sur 5000 ha. Les données GPS collectées serviront à étudier leur comportement, leurs habitats privilégiés et les causes de mortalités. Par ailleurs, des analyses génétiques des populations de lièvre sauvage sont organisées via des collectes d'excréments en hiver. La diversité génétique de la population présente sur le site avant et après la conduite de l'étude est ainsi mesurée. Les résultats permettront d'identifier les besoins adaptés à une meilleure conservation de l'espèce et des habitats qui lui sont favorables.

Ile-et-Vilaine

Les faisans sont suivis par GPS en Ile-et-Vilaine

En effet, 11 gallinacés ont été équipés de balises munies de micro-panneaux solaires assurant la recharge. Ces dernières permettront trois fois par jour d'indiquer la position de l'oiseau afin de connaître son mode de vie en milieu naturel breton.

Le coût de cette étude est de 50 000 € entièrement financés par l'écocontribution.

Oise

Les chasseurs remettent en cause l'implantation d'un parc éolien grâce à leur radar ornithologique

C'est dans le département de l'Oise qu'un parc éolien doit voir le jour, non loin de Compiègne, mais le risque que peuvent représenter ces équipements pour les oiseaux inquiète et les chasseurs ont donc procédé à une étude.

Grâce à un radar ornithologique installé dans la zone en partenariat avec l'ISNEA, un comptage précis des oiseaux a pu être effectué et des données sur leurs déplacements ont pu être remontées et analysées.

Il s'avère que sur une période de 3 mois, 381 665 oiseaux ont été comptabilisés et que la direction empruntée par la majorité d'entre eux était pile dans la zone de création du parc éolien. De, plus, le radar ornithologique installé par les chasseurs a permis de détecter que plus d'un tiers d'entre eux se déplace sur une hauteur qui correspond à celle d'une éolienne.

La conclusion qui s'impose au terme de ces 3 mois d'étude est simple : l'implantation d'un tel parc d'éoliennes serait forcément destructeur pour les oiseaux qui utilisent ce couloir de migration.

De nombreuses espèces pourraient être touchées par l'arrivée des 6 éoliennes prévues dans le projet d'implantation, « dont certaines sont déjà mises à mal par les changements environnementaux comme les hirondelles » indique le président de la Fédération des chasseurs de l'Oise qui demande donc aux autorités de revoir leurs plans concernant l'implantation de ce parc éolien qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les traces de la caille

Coturnix coturnix

Longueur : 16-19 cm

Envergure : 32-36 cm

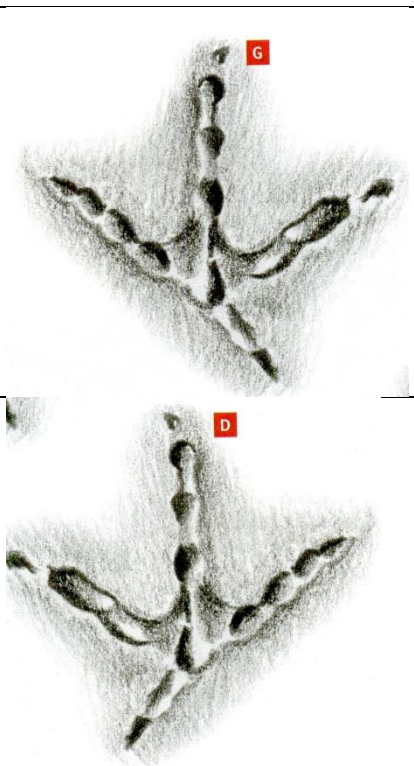
Poides : 70-140g

On trouve la caille le plus souvent dans les cultures. Les parcelles de céréales (blé, orge, avoine) mais aussi les prairies naturelles et artificielles (luzerne et trèfle) peuvent receler des empreintes.

C'est un petit oiseau, ses traces sont peu visibles. Qui plus est, la caille affectionne aussi les hautes herbes (prairies de fauche) ;

Caractéristique, son chant est bien connu : « *paie tes dettes* ».

Vol plongeant peu visible.



Réglementation et sécurité



Permis de chasse : les tarifs augmentent

Cette année, les tarifs de la redevance annuelle pour chasser sont en augmentation. De nouveaux prix liés à l'inflation.

La réforme du permis de chasse a permis de considérablement baisser le prix de la validation annuelle. Mais en 2023, cela va augmenter. Les redevances cynégétiques, ou taxes de chasse, doivent être payées chaque année pour pouvoir chasser. Pour les chasseurs venant d'obtenir leur premier permis, cette redevance est à moitié-prix. Il existe plusieurs formules adaptées à la pratique des chasseurs. Le gouvernement conseille tout un chacun de contacter sa fédération départementale afin de trouver la formule la plus adéquate.

Voici les tarifs pour l'année 2023.

Prix de la validation annuelle du permis de chasse en 2023		
	Montant de la redevance	Montant pour les 1 ^{re} années
redevance cynégétique annuelle	47,87€	23,94€
redevance cynégétique temporaire pour neuf jours	33,35€	16,67€
redevance cynégétique temporaire pour trois jours	23,67€	11,83€

Si la grille 2023 est en augmentation, c'est parce qu'elle est liée à l'inflation. En effet, les prix sont indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Il est possible de prendre une formule départementale ou nationale. En choisissant la formule nationale un chasseur pourra chasser dans d'autres départements que celui de sa fédération.

En plus de cette redevance cynégétique, les chasseurs doivent payer une cotisation annuelle auprès de leur fédération. Pour elle, le montant sera variable en fonction des départements.

Pour la chasse au grand gibier, la fédération peut demander une participation spécifique afin de couvrir le montant des dégâts de ce gibier dans le département en question.

Concrètement, pourquoi les chasseurs doivent-ils payer ? La fédération nationale de la chasse (FNC) explique que celle-ci, ainsi que ses antennes départementales, sont financées par ce

tarif annuel. « 1 400 personnes sont employées dans les fédérations », indique la FNC. D'où la cotisation envers les fédérations départementales, permettant aussi de financer une partie de la fédération nationale. Il y a aussi une contribution à l'office national de la biodiversité et une partie permettant l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le gibier. En plus de ces prix à payer, la FNC rappelle qu'une assurance « Responsabilité Civile Chasse » est obligatoire

Evénements et Dates à retenir – Agenda



14 octobre 2023 : à Hyds : Rencontres Saint Hubert de l'Allier
(Feuille d'engagement à la fin du présent bulletin)

Les recettes conseillées à nos adhérents

Mijotée de lapin	
Ingrédients • 1 lapin de garenne coupé en morceaux • 150 g de lardons fumés • 500 g de girolles • 6 échalotes • 1 bouquet garni • 2 verres de vin blanc sec • 1 cube de bouillon • 4 c à soupe de crème fraîche épaisse • 2 c à soupe de moutarde • 1 petit morceau de beurre • Sel et poivre	Préparation (20 minutes) Cuisson (1 heure à 1 heure 30) • Coupez le lapin en morceaux • Faites dorer les échalotes et ensuite les girolles dans une poêle. Réservez. • Dans une cocotte, mettez de l'huile et un morceau de beurre, faites rissoler les morceaux de lapin et ajoutez les lardons • Retirez les morceaux de viande et les lardons, déglacez avec le vin blanc et le cube préalablement fondu dans l'eau • Remettez le lapin et tous les ingrédients dans la cocotte avec le bouquet garni. Couvrez, laissez mijoter environ 1h à 1h30 tout en remuant de temps en temps • Retirez le bouquet garni. Mélangez la crème fraîche avec la moutarde, ajoutez le tout au lapin, laissez réduire, salez et poivrez



	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

Article paru dans le N° 119 de Bécasse passion

Faire comprendre la chasse

Face aux attaques fourbes et déloyales en augmentation permanente, dans une société vidée de sa substance analytique et une époque de grande sensiblerie aveuglante, il faut prendre en compte l'impérieuse nécessité d'expliquer la chasse, de faire comprendre ce qu'elle fût et ce qu'elle doit rester.

J'espère, inciter à la sagesse, susciter une dialectique, parler de la chasse avec philosophie, montrer les caricatures grotesques du monde médiatique dirigé par des obscurantistes coupés des réalités quotidiennes et cette dictature de la bien-pensance. Notre mission est plus que jamais pédagogique pour éviter les raccourcis tellement courts des « anti », qu'ils en oublient leur humanité. Dans le plaisir peut-être cruel de la chasse, enfin à leurs yeux, il y a tout simplement l'acte naturel où l'homme donne la mesure de l'homme. Le chasseur ne cherche pas à se départir du monde ligneux qui l'entoure, bien au contraire, il s'en imprègne pour mieux se confondre, mieux s'immiscer dans les secrets et les pouvoirs de la vie. Les vrais écologistes, c'est nous! La chasse est autre chose qu'un simple sport, ne nous laissons pas enfermer dans la catégorie des pousseurs de ballons, elle est une philosophie, c'est une étude permanente de la nature des choses. Ce fut une obligation pour vivre, elle reste un formidable questionnement sur l'être et sa place dans le monde. Elle induit, comme un point d'honneur dans l'action instinctive, le côté grand seigneur du chasseur contemporain qui ajoute un plaisir plus vif encore, celui de chasser intelligemment en refrénant ses pulsions de tireur, en respectant le gibier, en choisissant ses prises avec le souci d'enrichir par les apports de la sagesse et la noblesse d'esprit le capital territorial.

Depuis la nuit des temps

Parler de la chasse et la défendre aujourd'hui est courageux, de plus en plus difficile, c'est un exercice périlleux. Certes, Il est toujours plus facile d'enfoncer les portes

ouvertes. C'est pour moi comme vouloir expliquer pourquoi l'humain un jour s'est mis à dessiner ou à faire de la musique. La chasse fut fonction vitale, alors expliquer quoi ? L'impérative nécessité qui fut la nôtre. Au fil des ères, au fil du temps, au fil des siècles, lentement, nous l'avons orienté vers les seuls axes, ceux du plaisir et l'attitude de l'âme. Durant des millions d'années elle permit à l'hominidé, tout simplement d'exister, de tendre ainsi vers plus de communication afin d'élaborer des stratégies de capture. La chasse fut l'aliment de l'évolution au sens propre et figuré, elle permit d'avancer en âge, matériellement et spirituellement.

L'hominisation ne pouvait pas se faire sans la chasse et le processus d'évolution qu'elle induit. Très tôt homo erectus comprit qu'il fallait se grouper pour faire face, combattre et capturer l'animal aux sens sauvages aiguisés. De cette forme d'union vitale naquirent les codes de stratégie peints sur les murs des cavernes pour petit à petit arriver à un langage. La parole alors, changea l'aventure humaine. Ce fut la grande, l'immense différence entre notre règne et le reste des vivants. Tout ça pour arriver à l'homo-spéculator-ignobilis de 2021 celui-là même qui « bouffe » des doubles cheeseburgers, des poissons au mercure, des huiles de palme, des plantes OGM, des tomates au goutte-à-goutte chimique, consomme des boissons énergisantes, croit qu'il a des ailes et s'égosille contre la chasse et la corrida. Malheur à nous pauvres chasseurs. S'ajoute désormais, c'est le pompon, le nouveau truc à la mode, le procédé salvateur qui est de remplacer la viande par des substituts végétaux, de la matière de synthèse. Ils se disent les nouveaux fermiers. Là, les amis, je crois que nous touchons le fond. L'agriculture se bat pour être le plus transparente possible privilégiant les circuits courts, aimant les animaux élevés. Eux, vont produire de façon opaque leur pâte qu'ils osent appeler « viande ». D'après leurs calculs, en 2040, 60% de la pseudo-viande consommée ne sera plus issue d'animaux. Alors évidemment les milliardaires du numérique sont sur le coup, drapés de vertu pour soi-disant réduire l'impact carbone, ils cherchent à réaliser un business juteux sur ce qu'ils nomment « viande végétale » en se disant de grands fermiers. Voilà le monde qui nous attend et attend nos enfants. Alors bien sûr, il faut battre notre coulpe, notre confrérie d'homme en kaki, maintenant en orangé, compte aussi un pourcentage de « Bidochons bi-neuronaux » mais ils ne sont pas les seuls. La société intellectuellement appauvrie arrange bien les raccourcis trop facilement empruntés par les insidieux. Moins on réfléchit, plus le chemin vers la bêtise est court.

« Ce n'est pas bien Monsieur de tuer des animaux, qu'est-ce qu'ils vous ont fait? Mais Madame, qu'avec-vous dans votre caddie ? Ah, du Col d'Alaska surgelé, un morceau de boudin et une barquette de pâté de tête... très bien. »

« Dominus vobiscum, et cum spiritu tuo. »

Le seigneur soit avec nous et avec notre esprit. J'ai envie de dire « Amen » car cela veut dire aussi: « Ainsi soit-il. » Non, ce n'est pas le début d'une messe mais une sorte de lassitude à devoir chaque fois essayer de faire comprendre à des trompettes mal embouchées, ce que serait l'environnement actuel si l'on arrêta de chasser, s'il n'y avait pas de gestion, de régulation intelligente. Je précise « environnement actuel » parce que j'ai remarqué qu'ils ont du mal à couper une ronce. Nous ne pourrions plus chasser mais il faudrait tuer quand même, ce serait une obligation, une formule bien moins glorieuse à laquelle nous ne manquerions pas de les associer. Car, lorsqu'une

bête mange les salades de leur jardinet, là ça ne va plus, ils ne sont plus d'accord. « *Tu comprends, je les avais plantées afin de manger des produits de mon jardin* ». Du coup, il faut éliminer les limaces, les mignons petits lapins et tout ce qui nuit à leurs plantations. Messieurs un peu de cohérence tout de même. La chasse ce n'est pas ce niveau zéro de la compréhension. « *La bêtise est infiniment plus fascinante que l'intelligence... l'intelligence a des limites, la bêtise n'en a pas.* » Et pourtant plus que jamais, sans se décourager, (avouez qu'il y a de quoi) redoublons de vigilance.

Expliquer encore et encore

Nous devons, les amis, répondre à la bêtise par la sagesse. Nous devons répondre à la caricature par le savoir. Nous devons répondre aux raccourcis tendances, par notre connaissance de l'environnement et notre expérience des interactions, des intrications même. Il faut nous muer en instituteurs, enseigner plutôt que réagir, faire comprendre, expliquer dès que l'on en a l'occasion. La société actuelle ne s'appuie plus sur les bases, elle ne réfléchit plus, c'est le monde de l'immédiateté, elle surréagit aux images orientées. Tuer ce n'est pas bien évidemment, mais « bouffer » dans un fast-food un double steak aux origines douteuses, du cheddar en plastique et un peu de mayo : c'est bien, on y amène les enfants.

Alors, il faut expliquer encore et encore, mesurer l'impérieuse nécessité de mettre les gens face à leurs incohérences. Disons-nous bien que si la bêtise occupe de plus en plus de place, c'est qu'on la lui laisse. Si la télévision rabaisse le niveau, c'est qu'on la regarde. En attendant l'inéluctable fin, Il ne sera alors plus question de chasse, un jour les humains, une puce sous la peau, iront tous à la mangeoire prépayée engraisser comme toujours les grands manipulateurs.

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



<i>Connaissance de la chasse N°566 :</i> • <i>Les piégeurs ont 30 ans !</i> • <i>Le faisan au GPS</i> <i>Connaissance de la chasse N°567 :</i> • <i>Petit gibier peut-il revenir ?</i> <i>Revue Nationale de la Chasse N°910 :</i> • <i>Chareil-Cintrat : une ACCA au chevet du lièvre</i> <i>Nos chasses N°765</i> • <i>Des hommes et des chiens au chevet du petit gibier</i> <i>Nos chasses N°766</i> • <i>Sans plomb</i> • <i>L'hybridation chez le gibier à plumes</i> • <i>Rapaces : de la passion au désamour</i>	<i>Chasseur français N°1517</i> • <i>Fauches et moissons : quel impact sur le gibier ?</i> • <i>Sur le lac de Biscarosse</i> <i>Chien courant N°111</i> • <i>La chasse du blaireau</i> • <i>Laissez de l'initiative à vos chiens</i> <i>Planète chasse N°81</i> • <i>Perdrix : bientôt l'ouverture</i> • <i>Petits gibiers en plaine : les indices de présence et les remises</i> <i>Journal des Piégeurs N°130</i> • <i>La pose de l'Hingiol</i> <i>La Mordorée N°307</i> • <i>Gestion adaptative et chasse de la bécasse</i>
--	--

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT *voir bulletin N°1*

VIGIFAUNE *voir bulletin N°2*

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE *voir bulletin N°3*

Béc@notes *voir bulletin N°4*

VIGIFAUNE *voir bulletin N°5*

MELCKONE : *voir bulletin N°7*

SIRENE TECH : *voir bulletin N°8*

SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE *voir bulletin N°9*

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

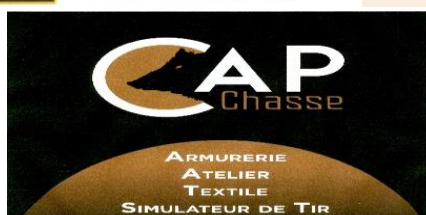
Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpg03@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpq03@orange.fr

Ils soutiennent nos actions



CAP CHASSE - CAP ANIMAL
3C rue Millepertuis | 03400 YZEURE
04.70.47.58.20 | capchasse.moulins@gmail.com



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de 10 euros

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association

OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration

OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl **OUI NON**

DITES LE NOUS
Mes centres d'intérêt sont :
Je souhaite que l'association s'occupe de :

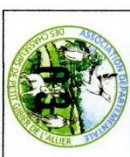


En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur



Feuille d'engagement



Les RENCONTRES SAINT HUBERT du département de l'Allier, le 14/10/2023,

sur le territoire du domaine de FONTY
Rdv à 9h00, lieu-dit FONTY commune de HYDS

• LE CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance :

Si classe accompagnée, précisez le nom du tuteur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

Portable

E-mail (facultatif) :

N° du permis de chasser :

- Assurance :

N° de contrat :

Compagnie :

- Le permis de chasser a été validé :

N° et date de validation :

Pour le département du :

• LE CHIEN :

Affixe :

Race :

Sexe :

Date de naissance :

Sexe :

N° de tatouage ou puce :

N° L.O.F. :

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé,

même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior » en chasse accompagnée

(moins de 16 ans au 31/12/2018).

- « Junior » avec chien d'arrêt ou spaniel

(moins de 20 ans à la date du concours).

- « Chasserresse » avec chien d'arrêt non trialisant.

- « Chasserresse » avec chien d'arrêt trialisant.

- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant.

- « Chasseur ou chasserresse » avec chien spaniel.

- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant.

- « Chasseur ou chasserresse » avec chien spaniel

trialisant.

- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel.

• L'ADMINISTRATION :

Montant de l'engagement par chien : 25,00 €

Prix du repas : 15,00 €

Nombre de repas réservés :

Règlement chèque au nom de : ADCPG403

A retourner, accompagné de votre règlement et des pièces justificatives à :

Bernard Champéroux
2, rue des peupliers 03420 Marcillat en
Combraille

Mail : bernard.champeroux@wanadoo.fr
Tel. 06. 70. 75. 53. 20

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de tout responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à , le / /

Lu et approuvé - Signature :

IMPORTANT :

Pour les catégories « trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail :

(Un chien est dit « trialisant » selon l'art 8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent et tenu d'en avertir l'organisateur.)

ATTENTION :

Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 15/09/2023, date limite d'inscription, ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.

* Renseignements fournis sur le calendrier annuel publié sur la page Facebook des RSH et sites de la FNC et SCC.